



La Confédération Nationale des Avocats

LANCEUR D'ALERTE SUR L'AMENDEMENT SUPPRIMANT LA POSTULATION

La Confédération Nationale des Avocats (CNA), très vigilante sur le projet de **loi de programmation et de réforme pour la Justice** en cours de discussion à l'Assemblée Nationale, a dénoncé immédiatement l'amendement sur **la suppression pure et simple de la postulation**, déposé par certains députés du groupe LREM le jeudi 15 novembre dernier.

En effet, cet amendement perfide a été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale alors qu'il n'était **pas prévu** dans le projet de loi et **qu'il a été maintenu jusqu'au dernier moment**.

La CNA, en liaison avec les institutions représentatives de la profession, **a obtenu qu'il ne soit pas défendu** lors de la séance publique du mercredi 21 novembre 2018.

Encore une fois, des groupes de pression ont tenté de rebattre les cartes de façon déloyale au risque de bouleverser, à nouveau, les équilibres trouvés et de fragiliser davantage nos cabinets alors que la question de la postulation avait été tranchée, en 2015, par la loi MACRON.

**Vous pouvez compter sur la CNA, toujours en ALERTE,
dans l'intérêt de tous les Avocats de France.**

*Roy SPITZ
Président*